

Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-07-01

DÉLIBÉRATION

Le 21 juillet 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 11 juillet 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame LANAUD Sylvie, Adjointe au Maire.

Présents : Mme Sylvie LANAUD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédérick, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Objet : Projet de chambre funéraire – 64 Chemin des Pépinières

Madame LANAUD informe le Conseil Municipal que les « Pompes Funèbres Remuet », actuellement installées à Belleville, souhaite s'installer au 64 Chemin des Pépinières. Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône invite le Conseil municipal à se prononcer sur ce projet, conformément à l'article R 2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les lieux sont potentiellement inondables (cf. PPRNI du 26 décembre 2012)

Considérant l'opinion négative des riverains du quartier « La Commanderie »

Considérant que l'accessibilité des lieux présente déjà de gros problèmes de sécurité (avec RD 337)

Considérant que les places de stationnement projetées vont occasionner un désordre supplémentaire (cf. clientèle des entreprises « Carrosserie Le Gallée » et « Ruet Maraîchage »)

Où l'exposé de Madame LANAUD et après en avoir discuté, le Conseil Municipal délibère ce qui suit :

Avis favorables : 3

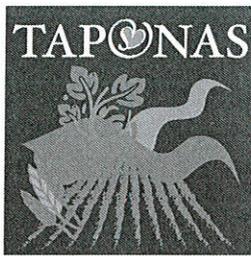
Avis défavorables : 2

Abstentions : 8

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

L'adjointe au Maire,
Sylvie LANAUD.





Département du Rhône
Commune de Taponas

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-07-02

DÉLIBÉRATION

Le 21 juillet 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 11 juillet 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame LANAUD Sylvie, Adjointe au Maire.

Présents : Mme Sylvie LANAUD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Objet : Taux maximum de promotion du personnel

Madame LANAUD informe le Conseil Municipal que les employés fonctionnaires peuvent être promus selon des règles définies ;

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,, et en particulier l'article 49,
- Vu le décret 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C,
- Vu le tableau des effectifs de la collectivité,
- Vu l'avis du comité technique paritaire, placé auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône, en date du 17 juin 2014.

Où l'exposé de Madame LANAUD et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal – à l'unanimité des membres présents -

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Le taux promu/promouvables est fixé comme suit pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur :

Grade d'origine	Grade d'accès	Taux proposé	Effectif par grade	Nombre d'agents promouvables
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	100 %	1	1
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100 %	1	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100 %	2	2
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100 %	1	1
ATSEM 1 ^{ère} classe	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	100 %	1	1

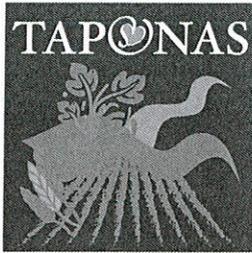
ARTICLE 2 : Les conditions d'avancement de grade n'ont plus à être détenues par l'agent au 1^{er} janvier de l'année considérée

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de chaque exercice budgétaire, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

L'adjointe au Maire,
Sylvie LANAUD.





Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-07-03

DÉLIBÉRATION

Le 21 juillet 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 11 juillet 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame LANAUD Sylvie, Adjointe au Maire.

Présents : Mme Sylvie LANAUD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Objet : Exonération partielle de la taxe d'aménagement

Madame LANAUD informe le Conseil Municipal qu'une exonération partielle de la taxe d'aménagement peut être décidée pour les petites constructions, telles que les abris de jardin.

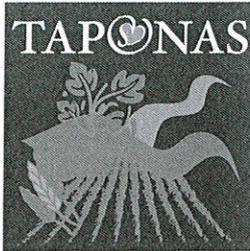
Ouï l'exposé de Madame LANAUD et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents -

DÉCIDE de maintenir le taux actuel pour toutes les constructions taxables

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

L'adjointe au Maire,
Sylvie LANAUD.





Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-07-04

DÉLIBÉRATION

Le 21 juillet 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 11 juillet 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame LANAUD Sylvie, Adjointe au Maire.

Présents : Mme Sylvie LANAUD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Objet : Rapport d'activité 2013 – Nantaise des Eaux

Madame LANAUD informe le Conseil Municipal que la société « Nantaise des Eaux », titulaire de la délégation de service public (DSP) pour la gestion du réseau d'eaux usées ainsi que de la petite station d'épuration de la commune, a publié son rapport d'activité pour l'année 2013 ; ce document est consultable par le public.

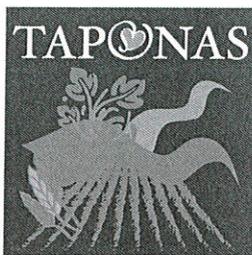
Oùï l'exposé de Monsieur ANDREANI Claude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents moins une abstention -

APPROUVE le rapport d'activité 2013 de la Nantaise des Eaux

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

L'adjointe au Maire,
Sylvie LANAUD.





Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-07-05

DÉLIBÉRATION

Le 21 juillet 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 11 juillet 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame LANAUD Sylvie, Adjointe au Maire.

Présents : Mme Sylvie LANAUD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Objet : Budget communal 2014 – Décision modificative n° 2

Madame LANAUD informe le Conseil Municipal qu'un ajustement du budget prévisionnel « commune » 2014 est nécessaire, compte-tenu de l'évolution des besoins

Où l'exposé de Madame LANAUD et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents -

APPROUVE la décision modificative n° 2 pour le budget communal 2014, à savoir :

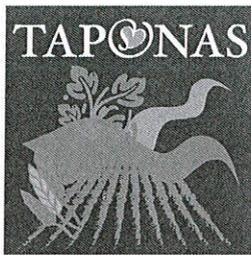
Virement de compte à compte – Dépenses d'investissement

COMPTE	RETRAIT	AJOUT
2138 Dépense d'investissement		66 000 € (Propriété Girin)
2132 Dépense d'investissement		1 014 € (Maison 13 Rue ND)
21318 Dépense d'investissement	6 000 € travaux bâtiments	
21316 Dépense d'investissement	1 500 € Travaux cimetière	
21578 Dépense d'investissement	5 500 € Achat d'outillage	
2152 Dépense d'investissement	8 000 € Mobilier de voirie	
2315 Dépense d'investissement	46 014 € Travaux de voirie	
Total des dépenses	67 014 € (en moins)	67 014 € (en plus)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

L'adjointe au Maire,
Sylvie LANAUD.





Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-07-06

DÉLIBÉRATION

Le 21 juillet 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 11 juillet 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame LANAUD Sylvie, Adjointe au Maire.

Présents : Mme Sylvie LANAUD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Objet : Budget « assainissement » 2014 – Décision modificative n° 2

Madame LANAUD informe le Conseil Municipal qu'un ajustement du budget prévisionnel « assainissement » 2014 est nécessaire, compte-tenu de l'évolution des besoins

Où l'exposé de Madame LANAUD et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents -

APPROUVE la décision modificative n° 2 pour le budget « assainissement » 2014, à savoir :

Augmentation du budget

COMPTE	RETRAIT	AJOUT
2762 Recette d'investissement		+ 6 629,70 € TVA par « Nantaise des Eaux »
2315/041		+ 6 629,70 €
2762/041		+ 6 629,70 €
1641 Dépenses d'investissement		+ 6 629,70 € (Remboursement d'emprunts)

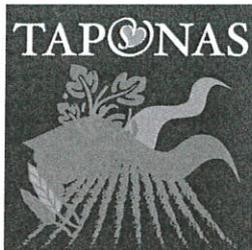
TOTAL des dépenses : + 6 629,70 €

Total des recettes : + 6 629,70 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

L'adjointe au Maire,
Sylvie LANAUD.





Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-07-07

DÉLIBÉRATION

Le 21 juillet 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 11 juillet 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame LANAUD Sylvie, Adjointe au Maire.

Présents : Mme Sylvie LANAUD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédérick, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Objet : Désignation des élus responsables du personnel communal et des associations

Madame LANAUD informe le Conseil Municipal que le dialogue avec les employés municipaux, ainsi qu'avec les responsables d'association nécessite la désignation de 2 « élus référents » ;

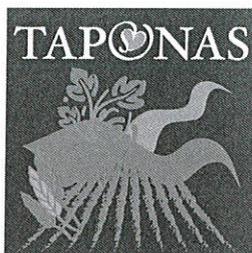
Ouï l'exposé de Madame LANAUD et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents -

DÉSIGNE Monsieur BAGNARD Frédérick et Madame LANAUD Sylvie « élus référents » pour optimiser les relations avec les employés municipaux et avec les responsables d'association ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

L'adjointe au Maire,
Sylvie LANAUD.





Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-07-08

DÉLIBÉRATION

Le 21 juillet 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 11 juillet 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame LANAUD Sylvie, Adjointe au Maire.

Présents : Mme Sylvie LANAUD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AOUDIA Marie-Claude, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Objet : Dénomination de voiries

Madame LANAUD informe le Conseil Municipal que certains axes de circulation sur la commune n'ont pas de nom ;

Oùï l'exposé de Madame LANAUD et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents -

APPROUVE la dénomination des voiries comme suit :

Localisation	Nom
De la route des Égais à la parcelle ZA 85 (« chemin rural n° 12»)	Route du Bois Bettu
De la route du Bois Bettu à la parcelle	Impasse du Bois Bettu
De la Route de Dracé (RD 109) à parcelle ZA 81 (« chemin d'exploitation n° 1»)	Route des Égais
De la Route de Dracé (RD 109) à la Route de Villeneuve (« ex voie communale n° 7 »)	Route de Champagne
Segment de la Route de Champagne à la parcelle ZB 170	Impasse Champagne
Segment de l'Impasse des Verger à la Route de Villeneuve	Route du Verger
Segment de la Route du Verger vers l'Aire d'autoroute (parcelle ZB 134)	Impasse du Verger
Chemin de Quelle (dénomination actuelle)	Impasse de Quelle
Chemin des Lônes (dénomination actuelle)	Impasse des Lônes

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

L'adjointe au Maire,
Sylvie LANAUD.

